

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 47 (1939)
Heft: 1

Artikel: Une commune vaudoise disparue : La Gesve
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-36905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une commune vaudoise disparue

La Gesve

En 1900, Badel-Grau publiait un très intéressant ouvrage : *Longirod et ses environs*. Dans divers actes y publiés, le nom d'une commune vaudoise, *La Gesve*, apparaît à plusieurs reprises. Au pied du Jura, ce nom est totalement inconnu et plusieurs personnes consultées à ce propos l'ignorent absolument.

Cependant, des renseignements fournis par M. Raymond, archiviste cantonal, et un article publié dans le *Courrier de la Côte* (23-24 avril 1938) par M. François Gervaix sont venus jeter quelque clarté sur cette mystérieuse Gesve, aujourd'hui disparue.

D'abord, c'est *Gesve* et non pas *Gesue* qu'il faut dire. C'est au début du XVII^{me} siècle qu'il est question pour la première fois de la Gesve et le dernier document qui y fait allusion date de 1681 (les documents des siècles postérieurs ne sont que des copies partielles des originaux).

Les droits que possédaient ou prétendaient posséder les communes et divers seigneurs du pied du Jura sur les pâturages des Amburnex ont donné lieu à de nombreux procès dans le cours du XVII^{me} siècle et c'est dans les actes relatifs à ces derniers que le nom de la commune de la Gesve apparaît à maintes reprises, invariablement accolé à ceux des communes de Gingins et Chésereux ; les trois noms sont toujours cités dans l'ordre de l'orientation géographique des trois communes vers le sud-ouest.

Maintenant, cette Gesve, qu'était-ce exactement ? A la commune de La Rippe voisine de Chésereux appartient le

hameau de Tranchepied. Et M. Fs. Gervais suppose que la Gesve n'est pas autre chose que Tranchepied.

Par contre, M. l'archiviste cantonal nous écrit : « Nous avons des plans de 1417 à 1747 pour La Rippe ; on n'y voit point de Gesve, ni sur ceux des communes voisines.

» D'autre part, les registres d'état civil des paroisses de Gingins, Chésérèx et Crassier-La Rippe ne font non plus aucune allusion à la Gesve.

» Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les deux personnages qui représentent la Gesve dans l'acte du 25 août 1671 sont tous deux communiens de La Rippe et habitent cette localité.

» Que faut-il en conclure ? Que la commune de la Gesve du XVII^{me} siècle n'est autre que la commune de La Rippe ? Mais on ne s'explique pas pourquoi celle-ci aurait perdu son nom primitif puis l'aurait repris. S'agit-il d'une portion de la commune de La Rippe ? Il y en avait une qui formait autrefois un village distinct, mais son nom était Pellens ; il y a en outre un hameau séparé, mais il s'est toujours appelé Tranchepied.

» Faut-il croire plutôt que nous nous trouvons en présence, non pas de la commune de La Rippe elle-même, mais d'un groupe de communiens de cette localité qui aurait possédé d'une manière indépendante la fruitière de la *Gesve*, laquelle d'après l'acte de saisie du 26 août 1603, devait se trouver sous les Amburnex, du côté de la Croix du Vuarne ou du Pré es Vaux ? Ce serait une explication plausible, mais ce n'est qu'une hypothèse.

» Je vous la donne pour ce qu'elle vaut et il faudrait encore expliquer le mot *Gesve* lui-même. »

Sam. AUBERT.